Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_044-DE

Département
Du Morbihan

COMMUNE DE LOCMIQUÉLIC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un du mois de mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LOCMIQUELIC, dûment convoqué s'est assemblé salle du conseil à la mairie de Locmiquélic, sous la Présidence de Monsieur le Maire, Eric PATUREL.

Date de convocation : le 13 mai 2026
La séance a été publique le jeudi 21 mai 2026

Etaient présents : Monsieur GUIDAL, Madame IZAGUIRRE, Monsieur CAZEAUX, Madame SAINTAGNE, Monsieur RIBETTE, Madame RIBETTE, Madame BELLEGO, Monsieur BORGNIC, Monsieur MAINGUY, Madame BLAIZOT, Madame GUILLEVIC, Monsieur ROBERT, Madame HEBERLE, Monsieur BENGON, Madame CHAUDRE, Madame DREAN, Madame LE QUER, Monsieur FISCHER, Monsieur GEOURJON, Madame RIPOLL-GHYS, Monsieur BALDOS, Madame KAMENSKY, Madame COQUILLON.

Absents ayant donné pouvoir : Monsieur DREANO (procuration à Madame IZAGUIRRE), Monsieur VARIOT (procuration à Monsieur PATUREL), Monsieur JEHANNO (procuration à Monsieur GEOURJON).

Absent : /

Secrétaires de séance : Madame LE QUER, Monsieur FISCHER.

Conseillers en exercice : 27

D2026-044 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SOLIDARITÉ,SOCIAL ET DÉVELOPPEMENT LOCAL

Exposé :

Chaque année, la commune apporte son soutien aux associations en leur attribuant des subventions, afin de contribuer à leur bon fonctionnement et au développement de leurs activités.

Les dossiers de demande de subvention devaient arriver complétés en Mairie pour le 31 janvier 2026 sous peine d'être refusés.

Après étude attentive de ces dossiers, certaines demandes peuvent être prises en compte.

Il est rappelé que les associations sportives et de loisirs ont leur subvention établie depuis 2002 suivant un barème prenant en compte différents critères établis en concertation avec l'Office Intercommunal des Sports et les communes de Riantec et de Port-Louis : nombre de licenciés, type d'activité, niveau de compétition pour les plus de 9 ans, formation, niveau d'encadrement.

Envoyé en préfecture le 26/05/2026
Reçu en préfecture le 26/05/2026
Publié le
ID : 056-215601188-20260521-D2026_044-DE

SOLIDARITE, SOCIAL, DEVELOPPEMENT LOCAL		
024	Tref Futé	50,00 €
4238	Club de l'Amitié	200,00 €
4238	Les amis des résidents de l'EHPAD	200,00 €
424	Secours catholique	50,00 €
424	Comité départemental des restaurants du cœur	50,00 €
444	Avenir Solidarité Emploi	50,00 €
	Montant total	**600,00 €**

Proposition :

Vu l'avis de la commission finances et affaires générales en date du 12 mai 2026,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver l'attribution des subventions ci-après aux associations,
- de préciser que les dépenses afférentes seront prélevées à l'article 65748 du Budget Commune 2026.

Après que le Conseil municipal, dûment convoqué, en eut délibéré, la proposition est approuvée à 21 voix pour et 06 absentions.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Suivent les signatures

- POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le 22 mai 2026

Madame LE QUER	Monsieur PATUREL	Monsieur FISCHER
La Secrétaire	Le Maire	Le Secrétaire